



Genève, le 26 septembre 2019

REÇU 10

27 SEP. 2019

Cour pénale
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3108
1211 Genève 3

Ordre des avocats
p.a. Maison des Avocats
11, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3488
1211 Genève 3

Concerne : Remplacement de la télécopie

Monsieur le Bâtonnier,

Suite à la suppression de la télécopie au Pouvoir judiciaire dès le 30 septembre 2019, ce moyen de communication est remplacé, à la Cour pénale de la Cour de justice, par deux boîtes électroniques génériques à l'adresse « CJ.penal.recours@justice.ge.ch » – pour la Chambre pénale de recours – et « CJ.penal.appel@justice.ge.ch » – pour la Chambre pénale d'appel et de révision –, lesquelles seront relevées uniquement durant les heures d'ouverture du greffe.

Ces deux juridictions utiliseront, comme adresse de destination de leurs communications par courriel, l'adresse électronique que les avocats ont ou auront communiquée à la Commission du Barreau.

La Cour pénale vous prie de diffuser cette information parmi les membres de l'Ordre des avocats, tout en leur rappelant que, comme par le passé, les actes de procédure demeurent évidemment soumis aux exigences de forme de l'art. 110 CPP.

Vous remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de notre considération distinguée.

Alessandra CAMBI FAVRE-BULLE
Vice-présidente de la Cour de justice
Présidente de la Cour pénale

Cc : Commission du Barreau